

## BUDGET PREVISIONNEL 2021-2022

Le budget prévisionnel a été élaboré à partir du statut financier et sur la base d'une diminution des licenciés de 8 %. Le statut financier est stable et intègre le prix de la licence volontaire fixé à 10 €.

Afin d'encourager le plus possible la relance de l'activité et ne pas contraindre les actions, le budget présente un déficit mesuré, tout en permettant la continuité des actions menées par le passé et l'impulsion d'actions nouvelles comme par exemple le championnat R1 Futsal.

### Les produits :

L'ensemble des produits s'élève à la somme de 9 282 320 €.

Au-delà de la diminution des licenciés, il fait apparaître des montants de subvention stables par rapport aux années précédentes.

La part dédiée à la formation est en augmentation en raison du doublement de la formation en BMF apprentissage et de l'augmentation globale du nombre de personnes formées, après deux saisons tronquées.

L'activation des dispositifs d'aide à l'emploi ainsi que la compétence des cadres sollicités par la FFF pour différentes interventions permettent de générer des produits complémentaires importants.

PRODUITS	
Droit à changement de club	940 000,00 €
Licences	2 500 000,00 €
Licences assurances	570 000,00 €
Ventes diverses	92 320,00 €
Cotisations fédérales	91 000,00 €
Cotisations et engagements	405 000,00 €
Dispositions financières	444 000,00 €
Journées des ligues	35 000,00 €
Formations	790 000,00 €
Subventions fédérales	1 700 000,00 €
Subventions Etat	90 000,00 €
Subvention région	270 000,00 €
Partenariats	305 000,00 €
Locations	27 000,00 €
Produits financiers	6 000,00 €
Produits sur exercices antérieurs	100 000,00 €
Produits exceptionnels	25 000,00 €
Transferts de charges de personnels	932 000,00 €
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>9 322 320,00 €</b>

### Les charges :

L'ensemble des charges s'élève à la somme de 9 341 759,86 €.

Le coût des licences achetées à la FFF et de l'assurance diminue corrélativement à la diminution des licenciés.

Les charges globales sont en diminution avec une volonté de maîtriser les différents coûts.

Le recours à des personnels extérieurs correspond principalement aux besoins liés à la formation et à l'augmentation prévisionnelle de l'offre de formation.

Si les actions techniques et les actions des commissions sont maintenues à un niveau important, les dépenses dites de fonctionnement sont réduites notamment grâce aux réunions en visioconférence.

Les charges de personnels évoluent peu, et ce malgré les évolutions réglementaires obligations liées aux conventions collectives en vigueur.

La part consacrée aux versements aux districts est en augmentation.

### Le résultat :

Le budget prévisionnel prévoit un déficit de 19 439,86 € qui sera absorbé par les fonds propres de la LGEF. L'évolution des licenciés impacte de manière significative l'équilibre budgétaire de la Ligue et des districts.

<b>CHARGES</b>	
Droit à changement de club	160 000,00 €
Licences	550 000,00 €
Assurances licences	570 000,00 €
Equipements	90 000,00 €
Cotisations fédérales	91 000,00 €
Achats divers	24 000,00 €
Charges de structure (électricité, eau, chauffage, etc)	140 300,00 €
Charges fonctionnelles (informatique, véhicules, copieurs, etc)	486 076,00 €
Personnel extérieur	450 000,00 €
Honoraires et prestations de services	90 100,00 €
ETR	275 000,00 €
Actions et fonctionnement des commissions	627 800,00 €
Pôles espoirs et formations professionnelles	400 000,00 €
Salaires et charges	3 435 000,00 €
Impôts et taxes	53 650,00 €
Reversements districts	1 366 933,86 €
Aides financières	160 000,00 €
Actions de développement et de communications	60 000,00 €
Créances irrécouvrables	61 000,00 €
Divers	44 000,00 €
Intérêt des emprunts	6 900,00 €
Charges exceptionnelles sur exercice antérieur	50 000,00 €
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>9 341 759,86 €</b>

## STATUT FINANCIER LGEF 2021/2022

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX	
<b>COTISATIONS CLUBS</b>	
COTISATION FÉDÉRALE (TARIF FFF)	60,00
LIGUE 1	855,00
LIGUE 2	650,00
N1- N2 - N3	450,00
R1 - R2	345,00
R3	325,00
FÉMININES	215,00
Clubs de gestion districts	265,00
AUTRES, football diversifié, jeunes, etc...)	200,00
<b>LICENCES (assurance incluse)</b>	
VÉTÉRAN	23,20
SENIOR - U20	23,20
U19 & U18	21,40
U17 - U16	15,90
U15 & U14	14,40
SENIOR FILLE - U19F & U18F	19,20
U17F - U16F	15,90
U15F & U14F	14,40
U 13 - U 12 filles & garçons	14,00
U 11 - U 10 filles & garçons	12,10
U9 - U8 - U7 -U6 : filles et garçons	10,30
FOOT LOISIR	11,60
DIRIGEANT(E)	11,60
TECHNIQUE RÉGIONALE	24,80
EDUCATEUR FÉDÉRAL	14,00
ARBITRE	17,80
LICENCE VOLONTAIRE	10,00
<b>CHANGEMENTS DE CLUBS</b>	
De vétéran à U18	61,50
De U17 à U14 & Féminines	25,70
U 13 - U13 F & Catégories inférieures	Gratuit
Opposition à changement de club (TARIF FFF)	25,00
Transferts internationaux L1 & L2 (TARIF FFF)	50,00
Transferts internationaux autres divisions (TARIF FFF)	20,00

<b>RESERVES, RECLAMATIONS &amp; DEMANDES D'EVOCATION</b>	
Frais de procédure	25,30
Compétitions nationales	100,00
<b>APPEL</b>	
Frais de procédure (affaire administrative)	116,20
Frais de procédure (affaire disciplinaire)	116,20
<b>FRAIS DE DOSSIER</b>	
FRAIS DOSSIER DISCIPLINAIRE 1er avertissement	10,00
FRAIS DOSSIER DISCIPLINAIRE 2ème avertissement	20,20
FRAIS DOSSIER DISCIPLINAIRE 3ème avertissement	20,20
Exclusion	40,40
Forfait pour frais d'instruction (dossier disciplinaire)	50,50
<b>FRAUDE</b>	
Fraude	TARIF FFF
<b>RÈGLEMENTS SPORTIFS</b>	
<b>DROITS D'ENGAGEMENT CHAMPIONNATS</b>	
R1 - R2	101,00
R3	80,80
FEMININES R1 - R2	50,50
FUTSAL & BEACH SOCCER	50,50
JEUNES REGIONAUX R1 - R2 R3	20,20
FOOTBALL ENTREPRISE	30,30
<b>HEURES &amp; ORDRE DES RENCONTRES</b>	
SI DEMANDE PLUS DE 30 JOURS AVANT LA RENCONTRE	10,00
SI DEMANDE ENTRE 15 et 30 JOURS AVANT LA RENCONTRE	20,00
SI DEMANDE ENTRE 10 et 14 JOURS AVANT LA RENCONTRE	30,00
DEMANDE HORS DELAI	50,00
<b>DECLARATION DE FORFAIT</b>	
<b>FORFAIT TARDIF OU FORFAIT GENERAL AVANT 1er MATCH</b>	
R1 - R2 - R3	101,00
FEMININES R1 - R2	80,80
Jeunes ligue	80,80
Football diversifié	50,50
+ frais déplacements à l'équipe adverse	
<b>FORFAIT TARDIF MATCH 2 dernières journées</b>	
R1 - R2 - R3	252,50
FEMININES R1 - R2	121,20
JEUNES	121,20

Football diversifié	50,50
<b>FORFAIT GENERAL</b>	
Équipes seniors : féminines & masculins	252,50
Équipes jeunes : féminines & masculins	121,20
Football diversifié	50,50
<b>FORFAIT SIMPLE</b>	
Seniors : féminines & masculins	50,50
Jeunes : féminines & masculins	40,40
<b>FEUILLE ARBITRAGE</b>	
Non utilisation de la FMI – Décision de la commission	150,00
Récidive de non-utilisation de la FMI – Décision de la commission	250,00
<b>REGLEMENT COUPES</b>	
<b>REGLEMENT DE LA COUPE LGEF masculine &amp; féminine</b>	
DROITS D'ENGAGEMENT (quel que soit le niveau)	20,20
INFRACTION AU PORT DES MAILLOTS FOURNIS PAR LA LGEF	488,30
FORFAIT TARDIF	156,60
<b>REGLEMENT DES COUPES LGEF JEUNES</b>	
DROITS D'ENGAGEMENT	15,00
FORFAIT TARDIF	65,80
<b>REGLEMENT COUPE LGEF - FOOTBALL ENTREPRISE</b>	
DROITS D'ENGAGEMENTS	20,20
FORFAIT TARDIF	136,10
<b>COMMISSIONS ET DÉLÉGUÉS</b>	
INDEMNITE KILOMETRIQUE MEMBRES DE COMMISSIONS FFF	0,38
COTISATION MEMBRE ELUS	10,10
COTISATION MEMBRES DE COMMISSIONS	10,10
ARTICLE 12 STATUT LGEF DÉLÉGUÉS DES CLUBS AUX ASSEMBLÉES	40,00
REPAS PAR PERSONNE	15,00